



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C.,
GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la loi « engagement et proximité » implique une réécriture des statuts. En effet, les « compétences dites optionnelles » ne sont plus autorisées. Il conviendra désormais d'identifier le bloc « compétences obligatoires » et « compétences facultatives ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil les statuts modifiés en annexe du « dossier membres ».

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020

Le Président

Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
 Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
 Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C.,
 GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
 GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
 VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

METHANISATION

Suite à la présentation du projet de création d'une unité de méthanisation sur la commune de La Vallée par Monsieur Mathieu Véchambre et Monsieur Laurent Octeau, porteurs du projet,

Considérant l'intérêt de la commune de La Vallée pour le développement de ce projet agricole,

Considérant l'intérêt à la fois écologique et économique du projet, et par l'engagement de la Communauté de Communes comme TEPOS (Territoire à Energie Positive) depuis 2013,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le soutien pour la mise en œuvre de ce projet sur le territoire de la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020

Le Président

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD
 BP 23

BP 23 Place Eugène Bézier 17250 ST PORCHAIRE
 17250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAU, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C.,
GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

ENFANCE - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET COMMUNES

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre de la compétence « Petite enfance – Enfance – Jeunesse » à titre d'avance sur le montant 2020 qui sera définitivement arrêté au moment du vote du budget :

Association Les P'tites Coccinelles de Cœur de Saintonge : 65 000 €

Association Les P'tits Cœurs de Saintonge : 81 000 €

Les Petites Mésanges (Sainte-Radegonde) : 50 000 €

Sivos Port d'Envaux-Crazannes : 5000 €

Solcanpo : 424.83 €

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020

Le Président

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAU



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C.,
GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

JEUNESSE - TARIFICATION 2020

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la proposition de tarifs 2020 par l'équipe de direction du Secteur Jeunesse, identiques à ceux de 2019 :

TARIFICATION SECTEUR JEUNESSE					
	Tarif unique	QF* 1 de 0€ à 760€	QF* 2 de 761€ à + de 1000€	Non allocataire CAF (ex : MSA)	HORS CDC
DROIT D'ACCES AU SERVICE					
Annuel et par famille		5,10 €	5,20 €	5,30 €	5,50 €
De septembre à décembre et par famille		3,10 €	3,20 €	3,30 €	3,50 €
ACTIVITES					
En 1/2 journée sans activités payantes	2 €				
En 1/2 journée avec activités payantes	3 €				
Avec repas	5 €				
Spécifiques (Laser-game, karting...)	10 €				

STAGES					
1/2 journée	5 €				
SOIREES					
Sans repas avec ou sans activités payantes	2 €				
Avec repas sans activités payantes	4 €				
Avec repas avec activités payantes	6 €				
JOURNEES					
Festivals, visites, sorties	5 €				
Parcs d'attractions		10 €	15 €	20 €	25 €
SUPPLEMENTS**					
Supplément 1	2 €				
Supplément 2	3 €				
supplément 3	5 €				
SEJOURS (à partir de 6 jours)					
Vacances scolaires (été, printemps, toussaint)		160 €	200 €	240 €	280 €
Raid Mob		250 €	300 €	350 €	400 €
MINI SEJOURS (jusqu'à 5 jours)					
Raid Mob (2 à 3 jours)		140 €	170 €	200 €	230 €
Autres		70 €	100 €	130 €	160 €
SEJOUR HIVER (à partir de 6 jours- ski et autres)					
QF1 de 0€ à 300€	200,00 €				
QF2 de 301€ à 500€	225,00 €				
QF3 de 501€ à 760€	250,00 €				
QF4 de 761€ à 1000€	275,00 €				
QF5 + de 1000€	300,00 €				
Non allocataire	350,00 €				
Hors CDC	400,00 €				

* QF = Quotient Familial

**Déterminé suivant le niveau de prestation proposé

SORTIES FAMILLES type parc d'attraction/ visite

adultes		8 €	8€20	8€30	8€50
enfant		5 €	5€20	5€30	5€50

SORTIES FAMILLES sur le territoire, visites, festival

adultes		2 €	2€20	2€30	2€50
enfant		1 €	1€20	1€30	1€50

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020

Le Président

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAU
 17250 ST PORCHAIRE

BP 23 Place Eugène Bézier
 17250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C.,
GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

JEUNESSE - REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil la proposition de règlement intérieur du service adolescent Secteur Jeunesse de la Communauté de Communes.

Il convient de rappeler que toutes modifications feront l'objet d'une nouvelle délibération.

Le règlement intérieur actualisé est joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020

Le Président

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD

- ☒ Attestation d'assurance EXTRA SCOLAIRE et responsabilité civile
- Pour les séjours : carte vitale et attestation mutuelle, certificat médical attestant de l'autorisation à la vie en collectivité et à la pratique sportive. Certains papiers peuvent être demandé en supplément.

Il est important que le dossier soit rempli et ramener au secteur jeunesse par les parents ! *Cela nous permet de se rencontrer, de vous présenter le secteur jeunesse et l'équipe qui s'occupe de vos enfants !*

Le dossier est validé lorsque toute les pièces sont présentes au dossier, nous ne prendrons pas les enfants en sortie si ce n'est pas le cas !

6/ Inscriptions aux activités

Le programme parait par période de mercredis et de vacances, les jeunes peuvent se préinscrire auprès des animateurs mais l'inscription n'est prise en compte que suite à la confirmation des parents, elle est ensuite validée par les animateurs !

Les inscriptions peuvent se faire par mail, téléphone, sur Facebook ou directement au bureau dans les locaux de la CDC à St Porchaire.

Paiement des activités

Le paiement est effectué à réception de la facture en fin de période et il est dû dès à lors que le jeune participe à l'activité ou s'il n'a pas prévenu de son absence au moins 48h à l'avance sauf pour raison médicale et sur présentation d'un justificatif.

7/ responsabilités

Le personnel : l'équipe est diplômée et compétente pour encadrer les enfants.

La responsabilité de la direction et de son équipe est engagée dès que le jeune est accueilli pour son activité, dans la tranche horaire indiquée sur le programme d'activités, sauf s'il y a ramassage en minibus, alors la responsabilité est immédiate et ce jusqu'au départ du jeune.

Le jeune : il doit suivre les recommandations de l'équipe éducative. Toute dégradation volontaire ou intentionnelle sera réparée à la charge du responsable de l'enfant. Une réparation pédagogique menée par l'enfant lui-même pourra être envisagée.

L'assurance : l'assurance EXTRA SCOLAIRE et RESPONSABILITE CIVILE est obligatoire pour la participation aux activités, il faudra fournir l'attestation.

Le secteur jeunesse et la CDC ont souscrit une assurance chez GROUPAMA pour couvrir ses activités.

8/ Sécurité

Les violences physiques, morales, jeux dangereux et mise en danger de la vie d'autrui sont strictement interdits.

Il est interdit d'être en possession de tout objet pouvant être dangereux pour soi ou pour autrui.

Le téléphone portable est interdit pendant les activités (*sauf si l'activité nécessite son utilisation*)

Les règles de vie sont régulièrement discutées avec les jeunes et affichées dans les locaux. Chaque jeune s'engage à respecter ce règlement.

Ce règlement est adopté par la communauté de communes, la commission jeunesse et l'équipe du sec'J. Il ne peut être modifié sans l'accord des trois parties.

9/ renseignements

Pour tout renseignement, réclamations ou tout autre information, contacter Elodie Robineau, directrice du secteur jeunesse au 06 23 28 04 15 ou 05 46 95 47 93 ou par mail à secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr

10/ signatures

« Je confirme avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et en accepte les termes. »

Fait à _____ le _____

Les parents
Responsables légaux

Le jeune

La direction du sec'J



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C.,
GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

ASSOCIATION - SUBVENTION

- Association Gymnastique Volontaire de Pont l'Abbé d'Arnoult – 190 €

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020

Le Président
Cœur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C.,
GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

ADHESION FDGDON 2020

Considérant la mission de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime (FDGDON 17) et son Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles (GIDON) à Trizay, de coordination et d'actions continues de lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles,

Considérant le bilan positif de l'année 2019 sur le territoire de la Communauté de Communes, à savoir 1 412 animaux « détruits »,

Considérant le rappel par Monsieur le Président que la mission de lutte contre les nuisibles aquatiques est intégrée dans la compétence Gémapi et la partie animation fait l'objet d'une négociation en cours avec le SMCA (Syndicat Mixte Charente-Aval) pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes,

Monsieur le Président sollicite l'approbation des membres du Conseil pour le paiement de l'adhésion à la FDGDON soit 3 037, 40 €.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020

Le Président

 SYLVAIN BARREAUD
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE

BP 23 Place Eugène Bézier
 17250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C.,
GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

CONVENTION SPA 2020

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la convention 2020 avec la SPA pour un montant de 6 043.50 € (17 775 habitants X 0.34€).

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
 Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C.,
 GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
 GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
 VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

CONVENTION CAUE 2020

Considérant la mission du Conseil de l'Architecture, l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et environnementale en développant l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public, et la permanence qui a lieu 1 fois tous les deux mois dans les locaux de la Communauté de Communes,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le renouvellement de la convention C.A.U.E pour l'année 2020 basé sur un calcul forfaitaire à la population soit un montant de 1724 € associé à un forfait concernant la mission d'animation pour un montant 354 € soit un total 2 078 €.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020

Le Président

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 SYLVAIN BARREAUD
 SAINT-PORCHAIRE



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C.,
GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

CONVENTION CHARENTE-MARITIME INITIATIVE 2020

Considérant la création de l'association « Initiative Charente-Maritime » en 1997 sous l'impulsion du Conseil Général de la Charente-Maritime.

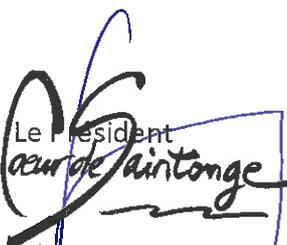
Considérant son action, en faveur des créateurs/repreneurs d'entreprises, regroupant plus de 80 partenaires économiques locaux : collectivités, entreprises, banques, organismes professionnels et consulaires,

Considérant que l'objectif est de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois sur le Département de la Charente-Maritime par l'octroi d'une aide financière, technique et humaine aux porteurs de projet,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le renouvellement de la convention avec l'association « Initiative Charente-Maritime » pour la somme de 2 500€.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020


 Le Président
 Cœur de Saintonge
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD
 17250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C.,
GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

TOURISME - TAXE ADDITIONNELLE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Vu les dispositions de l'article L. 3333-1 du CGCT

Considérant que le Conseil départemental de Charente Maritime, par délibération en date du 18 décembre 2009, a institué une taxe additionnelle de 10% à la taxe de séjour,

Considérant la délibération 78-2018 portant fixation de la taxe de séjour sur la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2019,

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour verser la taxe additionnelle au Département de la Charente-Maritime de 2 334.94 € calculée en fonction de la perception de la taxe de séjour perçue au titre de l'année 2019 pour un montant de 25 684.32 €.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020

Le Président

 Sylvain BARREAUD
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAU, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C.,
GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

ECONOMIE - PANNEAUX DES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil le tableau suivant concernant le choix du prestataire pour les panneaux d'informations des zones d'activités communautaires :

	Dimensions	SES	SIGNAUX GIROD	LACROIX
Modèle 1	Totem	750 x 3500	400 x 2900	350 x 3000
	Panneau affichage	1400 x 1800	1200 x 1600	1180 x 1730
	Lames	1000 x 120	800 x 80	800 x 80
	Longueur totale	5450	4480	
	Hauteur totale	3500	2900	
Modèle 2	Bandeau	2400 x 300	2080 x 300	
	Panneau affichage	1400 x 1800	1200 x 1600	1150 x 1700
	Lames	1000 x 120	800 x 80	800 x 80
	Longueur totale	5700	4000	
	Hauteur totale		2100	
Modèle 3	Bandeaux	1600 x 400	1200 x 200	
	Panneaux affichage	1600 x 1200	1600 x 1200	1150 x 1700
	Longueur totale		2688	
	Hauteur totale	2800	2710	

	SES	SIGNAUX GIROD	LACROIX
Modèle 1 – conception, pose	7 003,50 €	10 695,52 €	9 105,80 €
Modèle 2 – conception, pose	5 571,50 €	9 912,06 €	8 035,35 €
Modèle 3 – conception, pose	2 993,40 €	6 829,04 €	4 738,15 €

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de solliciter une participation aux entreprises concernées pour la moitié du coût des panneaux, dont le tarif sera défini en fonction du choix de la proposition,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir l'offre de l'entreprise SES pour le modèle n°2 correspondant aux attendus en terme d'aménagement avec une carte de la zone d'activité, des informations concernant les entreprises et un bandeau, de praticité avec la possibilité de changements de lames où le nom des entreprises apparaissent ainsi qu'économiquement la plus avantageuse selon les critères techniques énoncés.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020

Le Président
Cœur de Saintonge
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C.,
GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

OM - TARIFS REDEVANCE 2020 - MENAGES

Monsieur le Président soumet la proposition de la commission OM lors du 6 février 2020 aux membres du Conseil Communautaire concernant les tarifs de la redevance d'enlèvements des ordures ménagères.

Les tarifs appliqués aux ménages s'établissent ainsi :

MENAGES : 1 RAMASSAGE PAR SEMAINE	
1 Personne	78 Euros
2 Personnes	154 Euros
3 Personnes	223 Euros
4 Personnes	296 Euros
5 Personnes et au-delà	304 Euros

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020

Le Président

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
 Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
 Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C.,
 GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
 GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
 VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

OM - TARIFS REDEVANCE 2020 - HORS MENAGES

Monsieur le Président soumet la proposition de la commission OM du 6 février 2020 aux membres du Conseil Communautaire concernant les tarifs de la redevance d'enlèvements des ordures hors ménages pour l'année 2020.

	1 collecte	2R dans circuit prévu	collecte supp hors circuit
Administration Publique	192		
Camping par emplacement saisonnier	22		
CAT			6 505
Chambres d'hôtes (à l'unité)	32		
Chambres et Tables d'hôtes (à l'unité)	61		
Château	1 095		1 370
Collège		1 542	
Commerce	173		
Gîte rural / Location saisonnière	185		
Lycée		3 079	
Maison de retraite par nombre de lits	38		47
MFR		532	
Night Club	424		
Parc Résidentiel	175		
Profession libérale	175		

Profession médicales	0,81		
Résidence secondaire	172		
Restaurant Hôtel (Prix au litre)	0,82	0,86	1,02
Supermarché	2 051	2 155	2 565
Usine		768	

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020

Le Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
 Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C.,
 GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
 GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
 VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

OM - TARIFS REDEVANCE 2020 - SALLE DES FETES

Monsieur le Président propose de fixer le coût de collecte des déchets au niveau des salles des fêtes communales à **2.10 €uros par habitant**.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020

Le Président

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAU, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C.,
GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

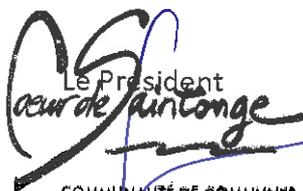
TARIFS DEPOTS DES PROFESSIONNELS EN DECHETERIES 2020

Monsieur le Président, conformément à la proposition de la commission ordures ménagères, propose la tarification suivante appliquée aux professionnels qui déposent des déchets en déchèteries tout en élargissant la facturation aux entreprises effectuant des travaux pour les communes.

DECHETS	Prix 2020
GRAVATS	7,10 € m3
DIB (Déchet Industriel Banal)	27,00 € m3
DECHETS VERTS	12,10 € m3
BOIS	14,10 € m3

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020


 Le Président
 Cœur de Saintonge
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE
 Sylvain BARREAU



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C.,
GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

TECHNIQUE : ACQUISITION PETIT MATERIEL

Monsieur le Président soumet à proposition des membres du Conseil le tableau comparatif ci-dessous concernant l'acquisition de petit matériel pour l'agent technique de la Communauté de Communes :

	HUSQVARNA	STIHL
Taille-haies	4,15 kg	3,3 kg
	Lames 550 mm	Lames 500 mm
	Perche 3,50 m comprise	Perche non comprise
	354,00 €	324,00 €
Débroussailleuse	3 kg	2,8 kg
	Diamètre de coupe 400 mm	Diamètre de coupe 350 mm
	294,00 €	273,00 €
Tronçonneuse	2,4 kg	3,3 kg
	Longueur de guide-chaîne 35 cm	Longueur de guide-chaîne 35 cm
	408,00 €	423,00 €
Chargeur de batterie	144,00 €	180,00 €
Caisson de rangement	54,00 €	60,00 €
3 Batteries	Autonomie 180 minutes	Autonomie 120 min
	252,00 €	160,00 €
	252,00 €	160,00 €
	Autonomie 90 minutes	Autonomie 60 minutes
	186,00 €	80,00 €
TOTAL	1 944,00 €	1 660,00 €

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil de retenir la proposition de l'entreprise : HUQSVARNA .

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020

Le Président
œur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C.,
GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

VOIRIE – TARIFS 2020

Monsieur le Président, conformément à la proposition de la commission voirie, propose les tarifs « voirie » applicables en 2020 lors de la mise à disposition de personnel et de matériel de voirie dans les Communes membres :

PRESTATIONS	TARIFS 2019	Proposition TARIFS 2020
MAIN D'ŒUVRE à l'heure	19,40	20,00
CAMION BIREPANDEUR à l'heure	39,80	40,00
ROULEAU+REMORQUE à l'heure	7,00	7,00
NACELLE à la 1/2 journée	35,40	36,00
CAMION NACELLE à la 1/2 journée	35,40	36,00
BALAYEUSE à l'heure	8,70	9,00
Lame NIVELEUSE seule à la 1/2 journée	20,80	21,00
BROYEUR à la 1/2 journée	50,50	51,00
TRACTEUR LAMIER AVEC NOTRE CARBURANT à l'heure	19,40	20,00
Lame NIVELEUSE avec TRACTEUR à l'heure	17,40	18,00
TRACTEUR avec CHARGEUR à 1/2 journée	26,10	26,00

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

Le Président
Sylvain BARREAUD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C.,
GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

SYNDICAT DE LA VOIRIE : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE 2020

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil l'accord de renouvellement de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat de la Voirie de la Charente-Maritime pour les années 2019 à 2022, et pour un montant de 7 000 € par an.

Il rappelle que les missions de base comprennent une assistance à la gestion patrimoniale, à l'élaboration des programmes d'investissement et d'entretien, au financement d'opérations. Les autres missions optionnelles concernent l'établissement des actes de gestion du domaine public routier de la Collectivité et le fond d'investigation.

Monsieur le Président soumet donc aux membres du Conseil le paiement pour l'année 2020 de la somme de 7 000 €.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020


 Le Président
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 SAINT-PORCHAIRE

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C.,
GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

GEMAPI : TAXE 2020

Vu l'article 1 530 bis du code Général des Impôts,

Vu la délibération n° 65-2017 du 20 septembre 2017 par laquelle la Communauté de Communes Cœur de Saintonge intègre notamment la compétence GEMAPI dans ses statuts,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2017 relatifs aux statuts de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, et notamment la compétence GEMAPI,

Considérant qu'afin de faire face aux nouvelles dépenses générées par cette nouvelle compétence, il convient d'instituer les ressources nécessaires au financement de celle-ci,

Considérant que les dépenses et les recettes prévisionnelles ont été établies pour 2020 comme détaillées ci-dessous :

Population DGF 2018

18280 habitants

	2020	
FONCTIONNEMENT	SMCA	31 945 €
	SYMBA	
	SEUDRE	
INVESTISSEMENT	SMCA	28 430 €
	SYMBA	
	SEUDRE	
AUTRES (adhésions)	FDGDON	6 220 €
	EPTB	
MISE A DISPO. 20%		9 600 €
Aide CD 17 nuisibles*		2 955 €
TOTAL		73 240,00 €
Total coût par habitant		4,00 €

Considérant l'article 164 de la loi de finances 2019 précisant qu'une fois la taxe instituée, le produit de la taxe GEMAPI devra être voté chaque année avant le 15 avril de l'exercice concerné.

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil Communautaire la décision :

- D'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à hauteur de 73 240 € soit 4,00 € par habitant pour l'année 2020.
- Et sollicite l'autorisation ou pour son représentant, à prendre toutes décisions et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C.,
GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

CGD 17 - AUTORISATION NEGOCIATION CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE

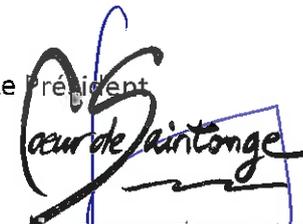
Considérant la présentation de Monsieur le Président qui rappelle aux membres du Conseil que notre EPCI est adhérente au contrat d'assurance CDG 17 garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Considérant le courrier en date du 23 janvier 2020 du Président du CDG 17 sollicitant l'autorisation de déléguer la passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant les obligations en matière de risques statutaires de personnel.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour déléguer la passation de ce type de contrat et précise toutefois que la CDC garde la possibilité de signer ou non le certificat d'adhésion au contrat proposé.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020

Le Président

 Sylvain BARREAUD
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C.,
GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

PEAC

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le dispositif « PEAC Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle » est toujours en cours sur notre territoire pour l'année scolaire 2019-2020.

Il rappelle que comme l'année 2018-2019, il a été proposé de lancer un « appel à projet » permettant aux structures telles que les centres de loisirs ou le Secteur Jeunesse de pouvoir répondre avec des projets plus appropriés à leur public.

Il rappelle également que la démarche « Du spectacle plein les mirettes » continue au sein des écoles primaires du territoire.

Après présentation ces éléments, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le tableau suivant présentant les 5 projets proposés dans le cadre de « l'appel à projet PEAC » :

Projet	Public	Artistes, intervenants	Prévisionnel
Projet « Audiovisuel »	Secteur Jeunesse Adolescents de 11 à 17 ans	<ul style="list-style-type: none"> Sébastien Cassen (Réalisateur – déjà intervenant 2018 et 2019) Local Jeunes de St Porchaire Ateliers d'1h30 tous les mardi soir 	2 300€
Créer un film de prévention autour du harcèlement – participation festival Festi-prév 2020	10 ados 1 professionnel formé 1 intervenant professionnel de l'audio-visuel (Réalisateur)		Validation
Projet « Initiation à	Secteur Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Monsieur Demarquet 	2 130€

<p>la pratique DJ »</p> <p>Stage d'initiation au DJ – pratique musical contemporaine avec création d'une œuvre collective</p>	<p>Adolescents de 11 à 15 ans</p> <p>10 ados 1 professionnel formé 1 intervenant professionnel MAO-DJ mix</p>	<p>(Société DJ mix is cool)</p> <ul style="list-style-type: none"> Local Jeunes de Beurly 8h de pratique minimum (4 demie journées) + 1 restitution du 25 au 28/02/2020 	<p>Validation</p>
<p>Projet « initiation, découverte culture africaines – danse, chants et instruments)</p> <p>Initier les enfants à la culture africaine et accroître le sens artistique et sensoriel des enfants</p>	<p>ALSH Les Petites Mésanges</p> <p>25 enfants de 3 à 12 ans 4 professionnels seront formés 2 intervenants d'une Cie professionnelle africaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> Koffie & Cie / Association Horizons Africains Centre de loisirs Les Petites Mésanges de Sainte-Radegonde Vacances d'avril 1^{ère} semaine du 25 au 28/02/2020 	<p>1 500 €</p> <p>Validation et Sollicitation d'avance de 1 125 €</p>
<p>Projet « découverte initiation au lightpainting »</p> <p>Initier les enfants et leurs familles à la pratique de cette discipline artistique</p>	<p>ALSH Tom Pouce de Nieul-Lès-Saintes</p> <p>20 enfants de 7 à 10 ans 2 professionnels seront formés 1 intervenant professionnel de cette pratique qui permet de peindre et dessiner avec la lumière (pause longue appareil photo)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Stéphan bylight, artiste lightpainting Centre de loisirs de Nieul-Lès-Saintes 27-28 février sensibilisation et exposition 20 au 24/04 : 16h d'intervention Restitution – exposition des œuvres entre mai et juin 2020 	<p>1 500 €</p> <p>Validation et Sollicitation d'avance de 1 125 €</p>
<p>Projet « initiation à la sculpture »</p> <p>Découverte et initiation à la sculpture et production de bas-relief</p>	<p>Centre de loisirs du Sivos Port d'Envaux-Crazannes</p> <p>7 à 12 ans Commune de Port d'Envaux – apprendre à sculpter puis réaliser une œuvre 1 intervenante artiste professionnelle 1 animateur formé</p>	<ul style="list-style-type: none"> Sylvie Berry, sculptrice 15 heures programmées De Mai à octobre 2020 	<p>1 500 €</p> <p>Validation et Sollicitation d'avance de 1 125 €</p> <p>Validation et Sollicitation d'avance de 1 125 €</p>

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020


 Le Président
 de Saint-Porchaire
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 SAINT-PORCHAIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 12 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Maison des Rivières à Saint-Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAU, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
 Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C.,
 GUIBERTEAU C., SIGNAT L., Mrs BACHEREAU P., GAILLOT J.P., BERNARD D., FRANÇOIS D., GACHET P.,
 GANDAUBER G., LOUVET C., MAJEAU S., MICHAUD J., POCH P., RAFFE D., ROBERT M., STAUDER J.D, TIREAU D.,
 VIDAL P.

Excusés : Mmes SCHNEIDER C., TURGNE D., M. LUTARD J.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

AUTORISATION MANDATEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Monsieur le Président soumet le mandatement avant vote des budgets à l'approbation des membres du conseil communautaire pour les dépenses suivantes :

Syndicat de Voirie : Assistance maîtrise d'œuvre 2019 – 8 832.02 € répartis comme suit :

Compte 2317 – Opé 54 Romegoux : 879.23 €

Compte 2317 – Opé 61 La Vallée : 2 160.98 €

Compte 2317 – Opé 57 Ste Gemme : 3 786.14 €

Compte 2317 – Opé 83 Balanzac : 2005.67 €

Syndicat de Voirie : Achat de panneaux Romegoux

Compte 21578 – Opé 54 : 823.45 €

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 SYLVAIN BARREAU
 17250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE BUREAU DU 26 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-six février, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M.Sylvain BARREAUD, Président,
Jean-Claude GRENON, Michel DOUBLET, Gérard GAILLARD, Monique RIVIERE, Patrick MACHEFERT, Didier MAYAU, Dominique BERNARD, Sylvie BOURSQUOT, Philippe GACHET, Jean-Paul GAILLOT, Gérard GANDAUBER, Jacky MICHAUD, David RAFFE, Lyliane SIGNAT, Denise TURGNE, Patrice VIDAL
Excusé : Patrice BACHEREAU

Date de la convocation : 18 février 2020

Présents : 17

Secrétaire de séance : Gérard GAILLARD

CREATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR DU PEL A TEMPS COMPLET

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant lors de la signature de la Convention Territoriale Globale le 16 janvier dernier, la collectivité s'est engagée à intervenir sur de nouveaux champs d'action, à savoir l'accès aux droits, l'insertion, la mobilité, l'animation de la vie locale, la politique éducative.

Considérant que M. le Président a proposé à M. GOMEZ, notre Coordonnateur du PEL, de basculer sur un poste de Chargé de coopération territoriale globale et référent de l'animation de de la vie sociale.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 4 mars 2020

Le Président



Coeur de Saintonge
COM MUNE DE SAINT PORCHAIRE
Sylvain BARRAUD